

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 7 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 01/04/2022

Début de la séance : 18H15

Fin de la séance : 22H14

Nombre de votants : 54

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 7 avril 2022
sera affiché à la mairie d'Amiens le 15/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet :

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mmes DELÉTRÉ, RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, MM. RIFFLART, DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mmes LE CLERCQ, ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, MM. DÈCLE, LHERMITTE, RIFFIOD, Mme MAKDASSI, MM. DESCOMBES, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA, M. MELNISANCOT.

Membres empêchés :

Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme FOURÉ), MM. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), STENGEL (pouvoir à Mme VERRIER), Mme BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL), M. BEAUVARLET (pouvoir à Mme BOUCHEZ), Mmes BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), DELAHOUSSE (pouvoir à M. DE JENLIS), MM. HECQUET (pouvoir à Mme DEVAUX), DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), THÉVENIAUD.

M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 18h17 (point n°1), Mme NOUAOUR (pouvoir de M. BAÏS) est arrivée à 18h18 (point n°3), Mme ROY est arrivée à 18h20 (point n°3), Mme DELÉTRÉ et M. DOREZ sont arrivés à 18h21 (point n°3), M. DUFLOT est arrivé à 18h22 (point n°3), M. DOMISE (pouvoir à M. LHERMITTE) est arrivé à 18h29 (point n°6), M. MÉTAY (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivé à 18h53 (point n°15), Mme SAVARIEGO (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivée à 19h17 (point n°18), M. JARDÉ est arrivé à 19h26 (point n°19), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivée à 19h50 (point n°19), M. DÈCLE (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivé à 21h01 (point n°24).

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 7 avril 2022

MM. DESCHAMPS (pouvoir de Mme BELLINA), MELNISANCOT, MÉTAY et Mme VAGNIEZ ont quitté la séance de 19h29 à 19h39 (point n°19), Mme NOUAOUR (pouvoir de M. BAÏS) a quitté la séance de 20h36 (point n°19) à 20h55 (point n°20), MM. RIFFLART et MERCUZOT ont quitté la séance de 20h49 (point n°19) à 20h55 (point n°20). Mme DERIVERY a quitté la séance à 19h53 (point n°19), Mme HAMADI a quitté la séance à 20h54 (point n°20), MM. DUFLOT et GEST ont quitté la séance à 21h27 (point n°29), M. DOMISE (pouvoir à M. LHERMITTE) a quitté la séance à 21h32, Mme BRUNEL a quitté la séance à 22h10 (point n°39-3).

La séance a été ouverte à 18h15

1 - Délégations de vote.

Monsieur Nathalie DEVÈZE a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ,
Monsieur Tarek BAÏS a donné pouvoir à Madame Assia NOUAOUR,
Monsieur Clément STENGEL a donné pouvoir à Madame Annie VERRIER,
Madame Caroline BOHAIN a donné pouvoir à Madame Anne-Sophie BRUNEL,
Monsieur Matthieu BEAUVARLET a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène BOUCHEZ,
Madame Nedjma BEN MOKHTAR a donné pouvoir à Madame Claudine GALLIOT,
Madame Juliette DELAHOUSSE a donné pouvoir à Monsieur Hubert DE JENLIS,
Monsieur Fabien HECQUET a donné pouvoir à Madame Valérie DEVAUX,
Monsieur François DÉCAVÉ a donné pouvoir à Monsieur Fabien VOULMINOT,
Monsieur Philippe THÉVENIAUD s'est excusé.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Madame Claudine GALLIOT a été désignée en qualité de secrétaire et Monsieur Thomas LHERMITTE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du maire.

Madame le Maire a rappelé aux membres de l'assemblée les recommandations du Ministère de l'Intérieur et les règles relatives à l'organisation des bureaux de vote dans le cadre des élections présidentielles qui se tiennent les 10 et 24 avril 2022.

Elle a ensuite dressé un bilan de la situation sur l'accueil des familles ukrainiennes dans le département de la Somme.

Madame le Maire a indiqué avoir reçu deux vœux et une question orale qui seraient évoqués en fin de séance, dont le vœu proposé par le groupe Social Éco-Citoyen, relatif à l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, que le groupe a accepté d'aborder sous la forme d'une question orale.

Madame le Maire a informé que la prochaine séance se tiendra le jeudi 12 mai 2022 à 18 heures, en salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville d'Amiens.

4 - Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 3 mars 2022, qui a été transmis aux membres du conseil municipal, a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 qui lui accorde délégation, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 1^{er} mars et le 25 mars 2022, listées dans la délibération qui a été transmise aux membres de l'assemblée.

Dont acte

6 - Autorisation de programme. Direction des Systèmes d'Informations. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

La mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022–2026 nécessite de valider les opérations d'investissement dont la réalisation est prévue pour l'année en cours.

Dans le cadre de l'évolution de l'infrastructure informatique de la collectivité et dans le but de résoudre des difficultés liées à son obsolescence mais également pour améliorer ses performances, une autorisation de programme d'un montant de 3 000 000 €, libellée « Outils numériques », a été créée lors de la PPI 2022-2026 afin de financer le déploiement de la fibre et d'accompagner les directions métiers dans leur développement numérique.

Les membres de l'assemblée ont approuvé les opérations prioritaires d'investissements et de modernisation des systèmes d'information détaillées ci-après :

- 300 000 € pour le remplacement de l'infrastructure ;
- 100 000 € pour les équipements bureautiques ;
- 150 000 € pour le système d'information métiers & citoyens.

Ils ont également approuvé leur financement par affectation, pour l'année 2022, d'une partie de l'autorisation de programme dédiée, à hauteur de 550 000 €.

Madame le Maire a été autorisée à solliciter toutes les aides financières des partenaires au niveau national, comme européen, et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces investissements.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

7 - Animations et événements. Subventions. 1^{ère} répartition. Année 2022. Convention.

La collectivité soutient les associations qui organisent des actions présentant un intérêt public local et permettant de valoriser la Ville d'Amiens et de la rendre plus attractive.

L'assemblée délibérante a accepté de répartir, au titre de l'année 2022, une somme de 40 500 €, en subventionnant les associations citées ci-dessous :

Association Histoire et Traditions Amiénoises	Organisation des "Médiévales au bord de l'eau" les 3 et 4 septembre 2022	30 000 €
Association Défi Jules Verne	Organisation de la "Montgolfiade Jules Verne 2022" au parc de la Hotoie les 27 et 28 août 2022	8 000 €
Comité de Quartier Saint-Pierre	Organisation de la "Fête ed chés mingeux d'gueugues." au parc Saint-Pierre le 25 septembre 2022	1 500 €
Association Car'entraïd	Édition 2022 du salon d'exposition de voitures de collection et de prestige au profit des enfants hospitalisés du CHU Amiens-Picardie, qui s'est déroulée les 26 et 27 mars 2022 au lycée Saint-Riquier – Saint-Acheul.	1 000 €

Les membres de l'assemblée ont approuvé la convention à intervenir avec l'association Histoire et Traditions Amiénoises et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

8 - Objets trouvés. Don en numéraire au CCAS.

Les membres du conseil ont approuvé le dépôt à la trésorerie, au profit du CCAS de la Ville d'Amiens, d'un montant en numéraire de 1 051,72 €, correspondant à la somme totale récupérée dans le cadre des objets trouvés entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité

9 - ENEDIS. Distribution d'électricité sur la Ville d'Amiens. Compte-rendu annuel d'activité de concession. Année 2020.

L'assemblée délibérante a pris acte du compte-rendu d'activité de concession établi par la société ENEDIS, au titre de l'année 2020, qui a trait au contrat de concession monopolistique pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Dont acte

10 - GRDF. Distribution de gaz sur la Ville d'Amiens. Compte-rendu annuel d'activité de concession. Année 2020.

Les élus du conseil municipal ont pris acte du compte-rendu d'activité de concession établi par la société GRDF au titre de 2020 relatif à l'exploitation du réseau public de distribution du gaz et à la qualité de ce service public.

Dont acte

11 - ADOMA. Construction de l'équipement public La Pléiade. Régularisation foncière après travaux. Echange foncier.

Les membres de l'assemblée ont approuvé l'échange foncier à intervenir avec la Société Anonyme d'Économie Mixte ADOMA dans la cadre du projet de construction de l'équipement dénommé « La Pléiade », rue du Docteur Louis Fafet, et pour lequel une partie du parking et de la clôture de la résidence Calmette empiète sur l'assiette foncière du projet.

La cession de la parcelle cadastrée section CM n°509, correspondant à une bande d'espace vert d'une superficie de 14 m² et d'une valeur vénale de 63 €, a été décidée. L'acquisition de la parcelle cadastrée section CM n°511, d'une superficie de 2 m² et d'une valeur de 9 €, a été adoptée.

Le versement d'une soulte d'un montant de 54 € par la Société Anonyme d'Économie Mixte ADOMA, au profit de la Ville d'Amiens, a été approuvé, étant précisé que les frais notariés sont à la charge de la société.

Madame le Maire a été autorisée à signer tous actes se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

12 - Groupe Edouard Denis. Rues Saint-Leu, des Minimes et de Mai. Usine BENOIT. Projet de réhabilitation. Echange foncier.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la friche industrielle « Benoit », située rue Saint-Leu, rue des Minimes et rue de Mai et porté par le Groupe Edouard Denis, le conseil municipal a approuvé l'échange foncier à intervenir avec la Société civile immobilière de construction-vente AMIENS-RUE DE MAI-LHDF.

L'acquisition à l'euro symbolique de terrains nus à provenir des divisions des parcelles AB n°111 et 118, d'une superficie totale d'environ 100 m² et situées rues Saint-Leu et des Minimes, a été approuvée. En contrepartie, les membres de l'assemblée ont accepté de céder, à titre d'échange, une partie du domaine public routier déclassé et non-cadastré d'une superficie d'environ 30 m², rue de Mai, pour une valeur de 130 € le mètre carré.

Le versement d'une soulte de 3 898 € par la société civile immobilière de construction-vente AMIENS-RUE DE MAI-LHDF au profit de la collectivité a été approuvé. Il a été précisé que les frais notariés d'un montant de 1 400 € seront supportés à parts égales entre les parties.

Adopté à l'unanimité

13 - Groupe Edouard Denis. Rue Rigollot. Régularisation d'une parcelle suite à modification d'alignement.

Dans le cadre du programme de construction porté par le promoteur Edouard Denis et situé rue Rigollot, les membres de l'assemblée ont approuvé l'acquisition à l'euro symbolique, par rétrocession dans le domaine public, de la parcelle cadastrée section DY n°310 d'une surface de 51 m² et ce, dans le but d'harmoniser l'alignement en façade et de sécuriser les usagers et piétons de cette rue en créant un espace public conforme aux normes d'accessibilité. Les frais d'acte en sus s'élèvent à 200 €.

Adopté à l'unanimité

14 - AMSOM Habitat. Rue Saint-Maurice. Projet de construction de 18 logements locatifs. Cession de parcelles bâties et non bâties.

Dans le cadre de son projet de construction de 18 logements individuels locatifs avec places de parking, l'AMSOM Habitat a manifesté son intérêt pour acquérir plusieurs immeubles communaux bâtis et non-bâtis situés rue Saint-Maurice.

Le conseil municipal a accepté de céder les 8 parcelles reprises dans le tableau ci-dessous, au profit de l'AMSOM Habitat moyennant le prix de 210 420 €, sous réserve de l'obtention par l'acquéreur du permis de construire et de démolir, purgé de tous recours ainsi que toutes autres conditions suspensives. Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

BR 324	456, rue Saint-Maurice
BR 326	460, rue Saint-Maurice
BR 327	464, rue Saint-Maurice
BR 328	466, rue Saint-Maurice
BR 329	468, rue Saint-Maurice
BR 697 (ex BR 330)	470, rue Saint-Maurice
BR 699 (ex BR 636)	Rue Saint-Maurice
BR 701	Délaissé de voirie

Adopté à l'unanimité

15 - AMSOM Habitat. SIP. Aires de jeux en quartier prioritaire politique de la ville. Entretien et gestion des espaces. Conventions.

Les élus du conseil municipal ont approuvé les conventions à intervenir avec l'AMSOM Habitat et la SIP visant à déterminer les modalités d'accès par la Ville d'Amiens aux aires de jeux, implantées sur des terrains propriétés des bailleurs sociaux, pour en permettre la gestion et l'entretien. Madame le Maire a été autorisée à les signer.

Adopté à l'unanimité

16 - Autorisation de programme. Modernisation des aires de jeux. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2022.

Une autorisation de programme dédiée à la modernisation des aires de jeux, pour un montant de 1 500 000 €, a été votée dans le cadre de la PPI 2022-2026.

L'assemblée délibérante a approuvé l'affectation, au titre de l'année 2022, d'une partie de cette autorisation de programme, à hauteur de 300 000 € pour les opérations de rénovation détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nord	Aire de jeux Picasso	Rénovation de 2 aires de jeux	110 000 €
Centre	Aire de jeux Parc de l'Évêché	Rénovation de l'aire de jeux	75 000 €
Est	Aire de jeux Phileas Lebesgue 1	Rénovation du sol souple*	15 000 €
Est	Aire de jeux Bel Air	Rénovation de l'aire de jeux	100 000 €

* Règlement de prestations réalisées en 2021

Madame le Maire a été autorisée à solliciter les aides de niveau régional, national comme européen, auprès de tous les partenaires financiers potentiels et à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ces opérations.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

17 - Autorisation de programme. Ouvrages d'art. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

L'autorisation de programme relative au gros entretien des ouvrages d'art de la Ville d'Amiens est destinée à couvrir toutes les dépenses liées aux opérations contribuant à la préservation de la fonctionnalité d'un ouvrage et à sa pérennité. Ces dépenses correspondent à des travaux de réfection d'étanchéité, des remplacements d'appareils d'appuis, ou encore le renforcement et la réparation des structures.

Les élus du conseil municipal ont approuvé le programme de travaux tel qu'il est détaillé dans le tableau ci-dessous. Ils ont également approuvé l'affectation d'une somme de 445 000 €, au titre de l'année 2022, pour financer ces opérations.

N° OA	Secteur	Rue	Nature des travaux à réaliser	Estimation T.T.C	Plannification
45	Ouest	des Prémontrés	Réhabilitation de garde-corps	20 000,00 €	été 2022
60	Est	Saint Acheul	Réhabilitation des joints de chaussée	6 000,00 €	été 2022
73	Est	de Verdun	Etanchéité trottoir	15 000,00 €	2e semestre 2022
96	Centre	Rue de la Dodane	Réfection complète des trottoirs : étanchéité et platelage, remplacement des garde-corps	85 000,00 €	mai-22
101	Centre	Marisson	Rénovation étanchéité	37 000,00 €	mai-22
116	Centre	Passage des cochés	Etanchéité	60 000,00 €	Aout septembre 2022
123	Ouest	Quai de l'Ecluse	Etanchéité, GC, Trottoirs	30 000,00 €	octobre novembre-22
126	Centre	Quai de la passerelle	Rénovation du revêtement, passivation et ragréage des armatures	35 000,00 €	Automne 2022
127	Centre	Baillon	Réfection étanchéité chaussée + trottoirs, joints	65 000,00 €	Septembre octobre-22
131	Nord	De Gaulle	Démolition	72 000,00 €	juil-22
142	Ouest	Accès parc des expos	Réhabilitation étanchéité	10 000,00 €	juin juillet-22
235	Sud	Vallée des Vignes	MOE pour réhabilitation	10 000,00 €	2e semestre 2022

Ils ont également autorisé Madame le Maire à solliciter toutes les aides financières potentielles et à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

18 - Autorisation de programme. Réhabilitation du parc Saint-Pierre. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Les membres de l'assemblée ont approuvé l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée à la réhabilitation du parc Saint-Pierre, à hauteur de 250 000 € pour l'année 2022, et destinée à financer notamment les travaux de rénovation des cheminements, des berges et des terrains sportifs, de remplacement des passerelles et pontons qui le nécessitent, le curage des rieux, le renouvellement du patrimoine végétal et la création de nouveaux équipements. Madame le Maire a été autorisée à solliciter tous les partenaires financiers potentiels et à signer tous les actes permettant la mise en œuvre de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN se sont abstenus.

19 - Pacte pour la Transition Écologique à Amiens. Approbation.

Monsieur Bruno BIENAÏMÉ a commenté le diaporama dont les principales vues ont été reprises ci-dessous :

<p>Les enjeux du Pacte pour la Transition Écologique</p> <ul style="list-style-type: none">o L'objectif du Pacte pour la Transition Écologique est de répondre ensemble aux défis d'adaptation de notre ville, de nos métiers et de notre société, à l'évolution climatique et de nos modes de vie.o Agir face aux enjeux de la transition écologique, c'est nous donner les moyens de préserver les ressources de notre territoire, de promouvoir un monde dé-carboné, d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici à 2050, de sauvegarder la biodiversité, tout en prenant en compte les enjeux sociaux et la qualité de vie.  <p>2</p>	<p>Un pacte co-construit avec les Amiénois</p> <ul style="list-style-type: none">o Une démarche lancée le 4 mai 2021 par une grande consultation numérique destinée à recueillir les idées concrètes des Amiénois. Cette concertation a fait émerger 250 propositions.o Début septembre, lancement de la première édition des Rencontres de la Transition Écologique au Quai de l'innovation. Réflexion commune dans les ateliers de concertation autour des 4 axes du Pacte.o Un Pacte pour la Transition écologique composé de 60 actions.o Nouvelle concertation auprès des Amiénois du 16 mars au 3 avril 2022 sur les actions jugées prioritaires dans le Pacte. <p>3</p>
<p>Les engagements du Pacte</p> <ul style="list-style-type: none">o Analyser l'ensemble des contributions et des propositions des ateliers.o Apporter une réponse rapide aux initiatives qui recevront le plus de votes des Amiénois.o Organiser chaque année un temps fort avec l'ensemble des acteurs de la Transition Écologique. <p>4</p>	<p>Une nouvelle étape avec la concertation citoyenne du 16 mars</p> <ul style="list-style-type: none">o Le 16 mars 2022, la Ville d'Amiens a lancé une nouvelle consultation sur les 60 actions de son Pacte pour la Transition Écologique. Fruit d'un travail de concertation avec les Amiénois et les acteurs de la collectivité, le Pacte présenté aux Amiénois est constitué à plus de 50% des propositions issues de la concertation.o Du 16 mars au 3 avril, les Amiénois se sont prononcés sur les actions qu'ils jugeaient prioritaires à mettre en place par la collectivité. <p>5</p>

Les 4 axes du Pacte

- o Axe 1 : Faire d'Amiens une ville autonome en énergie d'ici à 2050
- o Axe 2 : Faire d'Amiens une ville de citoyens engagés pour l'environnement
- o Axe 3 : Faire d'Amiens une ville qui s'engage vers l'autonomie alimentaire
- o Axe 4 : Faire d'Amiens une ville verte de référence, mobile et durable

▶ 6

Axe 1 : Faire d'Amiens une ville autonome en énergie d'ici à 2050



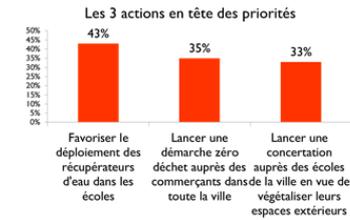
▶ 8

Axe 1 : Faire d'Amiens une ville autonome en énergie d'ici à 2050

Tripler le nombre de logements accompagnés par la collectivité vers la rénovation énergétique	27%
Valoriser la chaleur fatale produite par les entreprises de l'Espace Industriel Nord	24%
Réduire autant que possible la durée d'éclairage public à l'occasion du passage en LED	24%
Accompagner les habitants dans le cadre du programme LAURE pour leurs projets d'installation de panneaux solaires	19%
Mettre en œuvre la production d'hydroélectricité par la mise en place de mini-barrages	16%
Renouveler le parc des points lumineux publics en LED	16%
Implanter une ferme solaire de 10 Gwh le long du chemin de Yauvoix	11%
Poursuivre l'augmentation de la part d'énergies renouvelables sur le réseau de chaleur	11%
Lancer une étude expérimentale sur l'éolien urbain sans nuisances	7%
Faciliter l'installation de 4 nouvelles unités de méthanisation en lien avec Amiens Métropole	6%

▶ 9

Axe 2 : Faire d'Amiens une ville de citoyens engagés pour l'environnement



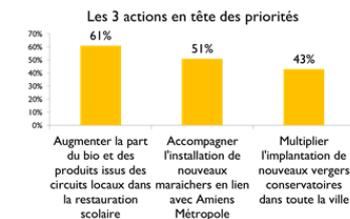
▶ 10

Axe 2 : Faire d'Amiens une ville de citoyens engagés pour l'environnement

Expérimenter le recyclage des mégots de cigarettes par le déploiement de cendriers ludiques dans la ville	31%
Accompagner massivement le développement de la végétalisation des façades améniôles	30%
Accroître la sensibilisation aux questions environnementales dans les établissements scolaires et centres de loisirs de la ville	25%
Renforcer la démarche zéro gaspillage lancée en 2018 en lien avec Amiens Métropole	20%
Poursuivre et intensifier la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire	20%
Former les agents et élus de la Ville et de la Métropole aux pratiques vertueuses en matière de transition écologique	17%
Multiplier les actions de sensibilisation à la préservation de l'espace public et de l'eau	15%
Développer la sensibilisation du grand public à la transition écologique via les « rendez-vous planète »	12%
Encourager le dépôt d'idées en lien avec la transition écologique dans le cadre du budget participatif	8%
Communiquer régulièrement aux Amiénois l'évolution de la qualité de l'air sur le site amiens.fr lien Atmo	8%

▶ 11

Axe 3 : Faire d'Amiens une ville qui s'engage vers l'autonomie alimentaire



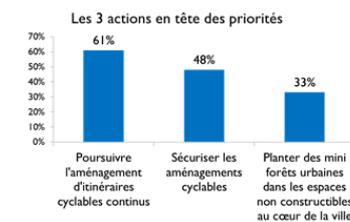
▶ 12

Axe 3 : Faire d'Amiens une ville qui s'engage vers l'autonomie alimentaire

Créer de nouveaux jardins familiaux et jardins partagés au marais des 3 vaches	34%
Encourager l'apiculture en ville	30%
Soutenir les épiceries sociales et solidaires	25%
Créer une ferme urbaine à Etouvie	25%
Multiplier les actions de sensibilisation	17%
Doubler le nombre de paniers solidaires issus du jardin de Saint Maurice	13%

▶ 13

Axe 4 : Faire d'Amiens une ville verte de référence, mobile et durable



▶ 14

Axe 4 : Faire d'Amiens une ville verte de référence, mobile et durable (1/2)

Planter 4000 arbres par an d'ici à 2026	20%
Protéger et développer la biodiversité en ville	17%
Favoriser les livraisons en vélo cargo pour le dernier kilomètre	15%
Multiplier les espaces de stationnement de vélos	14%
Déployer dès 2022 des espaces de recharge pour les véhicules électriques en ville	12%
Revitaliser le second poumon vert de la ville : le Parc de la Floison	9%
Étendre les zones 30 dans plusieurs quartiers de la ville	8%
Organiser le maintien et le développement d'îlots de fraîcheur	8%
Promouvoir la pratique du vélo en augmentant l'offre locative de vélo	7%
Privilégier des espèces locales qui répondent au défi climatique	7%
Prolonger la subvention municipale d'achat de vélos en 2022	6%

▶ 15

Axe 4 : Faire d'Amiens une ville verte de référence, mobile et durable (2/2)

Rénover le parc Saint Pierre	6%
Mettre en place des circuits de santé	5%
Étudier la valorisation du site du jardin des plantes	5%
Créer une aire de jeu inclusive	4%
Faire de l'année 2023, l'année de l'arbre à Amiens	4%
Aménager le site du marais des 3 vaches, zone humide sensible	4%
Végétaliser les façades de bâtiments publics	4%
Poursuivre le développement de l'éco-pâturage	3%
Poursuivre les aménagements urbains dans le cadre de la marque « Destination pour tous »	2%
Mettre en place une charte de l'arbre en 2022	2%

▶ 16

L'assemblée délibérante a approuvé le Pacte pour la Transition Écologique composée de 60 actions sélectionnées pour leur impact concret sur le quotidien des Amiénois et sur l'environnement.

Adopté à l'unanimité

Observations : MM. DESCHAMPS (pouvoir de Mme BELLINA), MELNISANCOT, MÉTAY et Mme VAGNIEZ ont quitté la séance de 19h29 à 19h39 et n'ont pas pris part au vote. Mmes NOUAOUR (pouvoir de M. BAÏS), DERIVERY, MM. MERCUZOT, RIFFLART, absents de la salle au moment du vote, n'ont pas pris part au vote.
Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN se sont abstenus.

20 - Marchés de plein vent. Modification des tarifs.

Les tarifs des marchés de plein vent à appliquer pour l'année 2022 ont été approuvés par délibération n°27 du 9 décembre 2021. Toutefois, au regard des difficultés rencontrées par les commerçants sédentaires durant la crise sanitaire, les membres de l'assemblée ont décidé de ré-appliquer les tarifs de l'année 2021, comme détaillés dans les tableaux ci-après :

Marchés de semaine :

COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE abonné	Par marché, par mètre linéaire et par mois pour les commerçants non sédentaires abonnés <u>sans raccordement électrique</u> .	6,00 €
	Par marché, par mètre linéaire et par mois pour les commerçants non sédentaires abonnés <u>avec raccordement électrique</u> .	8,00 €

Exemple : étal de 10 mètres sans électricité : 60 € par étal, par marché et par mois – étal de 10 mètres avec électricité : 80 € par étal, par marché et par mois.

COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE passager	Par marché, par mètre linéaire pour les commerçants non sédentaires passagers sans raccordement électrique.	3,00 €
	Par marché, par mètre linéaire pour les commerçants non sédentaires passagers avec raccordement électrique.	5,00 €

Exemple : étal de 10 mètres sans électricité : 30 € par étal, par marché – étal de 10 mètres avec électricité : 50 € par étal, par marché.

Marchés de fin de semaine :

COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE abonné	Par marché, par mètre linéaire et par mois pour les commerçants non sédentaires abonnés sans raccordement électrique.	7,00 €
	Par marché, par mètre linéaire et par mois pour les commerçants non sédentaires abonnés avec raccordement électrique.	9,00 €
COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE passager	Par marché, par mètre linéaire pour les commerçants non sédentaires passagers sans raccordement électrique.	4,00 €
	Par marché, par mètre linéaire pour les commerçants non sédentaires passagers avec raccordement électrique.	6,00 €

Marchés francs d'Étouvie :

COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE abonné	Par marché, par mètre linéaire et par mois pour les commerçants non sédentaires abonnés sans raccordement électrique.	2,00 €
	Par marché, par mètre linéaire et par mois pour les commerçants non sédentaires abonnés avec raccordement électrique.	3,00 €
COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE passager	Par marché, par mètre linéaire pour les commerçants non sédentaires passagers sans raccordement électrique.	3,00 €
	Par marché, par mètre linéaire pour les commerçants non sédentaires passagers avec raccordement électrique.	4,00 €

Marchés aux livres

Par emplacement et par jour de marché.	10,00 €
--	---------

Marchés des créateurs

Par emplacement et par jour de marché.	10,00 €
--	---------

Minimum de perception pour tous les marchés pour les commerçants non sédentaires passagers 8,00 €.

Ces tarifs entreront en vigueur à compter de leur transmission au contrôle de légalité.
Les recettes escomptées sont de l'ordre de 300 000 €.

Adopté à l'unanimité

21 - Autorisation de programme. Rénovation de la Halle au frais. Affectation de l'opération de modernisation du sas d'entrée. Autorisations administratives. Année 2022.

Dans le cadre du programme de revitalisation de la Halle au frais, d'un montant total de 1 500 000 €, l'assemblée délibérante a validé le programme de modernisation du sas d'entrée principale, situé au pied du Beffroi, pour un montant global de 150 000 €. Elle a également décidé d'affecter les crédits nécessaires à la réalisation de travaux à hauteur de 20 000 € pour l'année 2022.

Ces travaux répondent à ces trois objectifs :

- Améliorer les flux de personnes ;
- Limiter les déperditions de température ;
- Et augmenter la transparence de la façade.

Madame le Maire a été autorisée à solliciter l'accompagnement financier de tous les partenaires éventuels et à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

22 - Autorisation de programme. Modernisation des parcs de stationnement. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

La Ville d'Amiens est engagée dans la modernisation de ses parkings en ouvrage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022-2026, le conseil municipal a approuvé les opérations de modernisation dont le détail figure dans le tableau ci-dessous. Les élus ont également approuvé le financement de ces travaux par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée, pour un montant total de 1 360 000 € au titre de cette année.

Parking Jacobins	Mise en accessibilité	31 700,00 € HT	Mises aux normes du stationnement PMR selon une estimation du bureau Veritas de 2015.
	Pompes de relevage	30 000,00 € HT	Rénovation des pompes de relevages.
Parking Teinturiers	Signalétique	7 800,00 € HT	Dépose de l'ancienne signalétique intérieure et extérieure. Pose de la nouvelle signalétique.
	Éclairage de secours	30 000,00 € HT	Remplacement des éclairages défaillants et uniformisation de leur fonctionnement.
Parking Perret	Modernisation péage	138 600,00 € HT	Modernisation du péage existant.
	Mise en accessibilité	18 200,00 € HT	Mises aux normes du stationnement PMR selon une estimation du bureau Veritas de 2015.
	Mise aux normes ascenseurs	29 800,00 € HT	Signalisation palière du mouvement de la cabine, signalisation en cabine intégrant, dispositif de demande de secours.

Parking Saint-Leu	Travaux de rénovation dans la continuité des travaux engagés en 2021	18 000,00 € HT	Travaux de rénovation des locaux doivent être complétés.
	Mise en accessibilité	28 200,00 € HT	Mises aux normes du stationnement PMR selon une estimation du bureau Veritas de 2015.
	Péage LPM	13 300,00 € HT	Mise en place de lecteur de plaques minéralogiques.
	Péage Upgradage Niveau 2	15 000,00 € HT	Mise à jour et évolution du péage.
	Étanchéité du Parc	270 000,00 € HT	Renforcement de l'étanchéité du parc aux infiltrations d'eaux.
	Mise aux normes TGBT	65 000,00 € HT	Mise aux normes du Tableau Général Basse Tension et uniformisation des fournisseurs.
	Signalétique extérieure	10 000,00 € HT	Provision pour renforcement du jalonnement du parking ainsi que pour améliorer la visibilité des entrées et sorties.
Parking Gare La Vallée	Changement de péage	143 400,00 € HT	Remplacement complet du matériel de péage précédent aujourd'hui obsolète.
	Automat GE	25 000,00 € HT	Remplacement de l'automate du groupe électrogène.
	Raccordement SSI	10 000,00 € HT	Raccordement du Système de Sécurité Incendie au parking Amiens 2 qui centralise également les autres.
Parking Centrum	Signalétique	29 800,00 € HT	Remplacement de la signalétique existante. Dépose de l'ancienne signalétique intérieure et extérieure. Pose de la nouvelle signalétique.
Parking Palais de Justice	Travaux de SSI dans la continuité des travaux de 2021	22 000,00 € HT	Travaux de SSI démarrés en 2021 doivent être complétés.
	Changement de péage	134 900,00 € HT	Remplacement complet du matériel de péage précédent aujourd'hui obsolète.
	Mise aux normes CB5.5	26 000,00 € HT	Modification des bornes de paiement pour la mise à jour CB5, permettant le règlement par carte bancaire.
	Pompes de relevage	25 000,00 € HT	Rénovation des pompes de relevages.
	Régime neutre	10 000,00 € HT	Reprise du réseau de basse tension électrique.
	Upgradage niveau 2	15 000,00 € HT	Mise à jour et évolution du péage.
	Upgradage Péage LPM	13 300,00 € HT	Mise en place de lecteur de plaques minéralogiques.
	Pose de capteurs de températures	6 000,00 € HT	Pose de capteurs de températures dans l'objectif de poursuivre l'étude menant à la réouverture du parking.
	Étude sur les mouvements de la structure	20 000,00 € HT	Étude sur la corrélation entre la température du parking et les déplacements de la structure.
Études diverses dont AMO	174 000,00 € HT	Études sur le renforcement de la structure et la résistance au feu.	

En outre, Madame le Maire a été autorisée à solliciter toutes les aides financières à provenir des partenaires régionaux, nationaux comme européens et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

23 - Autorisation de programme. Stationnement de surface. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

L'assemblée délibérante a approuvé l'engagement, pour l'année 2022, d'une somme globale de 100 000 € pour permettre la réalisation des travaux détaillés dans le tableau ci-dessous et elle a autorisé Madame le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles.

Travaux VRD + signalisation	70 000 € TTC	Réalisation de nouvelles places PMR et de livraison pour l'année 2022, zones bleues (Rue du Commandant Defontaine, Rue de Saveuse, Rue d'Abbeville, Parc Saint-Pierre, Rue de Beauvais et Rue Duménil)
Extensions de zones de stationnement résidentiel	30 000 € TTC	Pose d'horodateurs, marquages au sol, paramétrage applications pour les extensions Saint-Honoré et Sainte-Anne.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

24 - Rue Marotte. Zone piétonne. Travaux de réaménagement. Approbation.

Afin de sécuriser la rue piétonne et pour remédier aux problèmes liés aux stationnements abusifs dans la rue Marotte, les membres de l'assemblée ont approuvé le réaménagement des lieux selon le plan projeté en séance et repris ci-dessous.



Le coût global de ces aménagements sera de 10 000 € maximum.

Adopté

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX, MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY, Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), VAGNIEZ ont voté contre

25 - CLESENCE. Acquisition de 10 logements individuels PSLA situés ZAC Renancourt (îlot C4). Emprunt auprès de la Banque Postale. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les membres du conseil ont accordé la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % à l'organisme CLESENCE pour le remboursement d'un prêt de 1 522 559 € souscrit auprès de la Banque Postale et destiné à financer l'acquisition en VEFA de 10 logements individuels PSLA situés dans l'îlot C4 de la ZAC Renancourt. La convention correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

26 - CLESENCE. Construction de 6 logements individuels PSLA situés ZAC Renancourt (îlot D7). Emprunt auprès de la Banque Postale. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville d'Amiens à CLESENCE, à hauteur de 100 %, dans le cadre du remboursement d'un prêt d'un montant de 824 293 €, contracté auprès de la Banque Postale et destiné à financer la construction de 6 logements individuels PSLA situés au sein de la ZAC Renancourt, îlot D7. La convention à intervenir avec CLESENCE a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

27 - CLESENCE. Construction de 12 logements individuels et 10 logements collectifs (22 PSLA) situés ZAC Intercampus (îlot 1L2B). Emprunt auprès de la Banque Postale. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à l'organisme CLESENCE qui sollicite la garantie de la collectivité, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 613 580 € souscrit auprès de la Banque Postale, destiné à financer la construction de 12 logements individuels et de 10 logements collectifs (22 PSLA), situés au sein de l'îlot 1L2B de la ZAC Intercampus. Ils ont également approuvé la convention et autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

28 - CLESENCE. Construction de 6 logements individuels PSLA situés Zac Gare La Vallée (îlot A30), rue Dejean. Emprunt auprès de la Banque Postale. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

CLESENCE a sollicité la garantie de la Ville d'Amiens dans le cadre du remboursement d'un prêt de 858 696 € contracté auprès de la Banque Postale, destiné à financer la construction de 6 logements individuels PSLA situés ZAC Gare la Vallée (îlot A30), rue Dejean. L'assemblée a accordé cette garantie d'emprunt et a approuvé la convention à intervenir. Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

29 - Solarisation des grandes toitures. Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sur les patrimoines.

Dans le cadre de la feuille de route autonomie énergétique, approuvée par le conseil municipal du 23 mai 2019, une forte part d'énergie solaire est prévue dans la fourniture d'électricité, de l'ordre de 500 GWh. La Ville d'Amiens, conjointement avec la communauté d'agglomération Amiens Métropole, entend poursuivre une stratégie solaire visant notamment les objectifs suivants :

- Permettre à la collectivité de produire une part non négligeable de l'énergie électrique consommée par son patrimoine (bâtiments, éclairage public, mobilité électrique) et réduire le montant annuel de sa facture d'électricité ;
- Inciter, au travers d'une démarche d'exemplarité et d'aide à la décision, les acteurs du territoire à étudier le recours à l'énergie solaire ;
- Favoriser le développement d'une filière économique et la création d'emplois autour du solaire en lien avec les professionnels locaux.

L'assemblée délibérante a ainsi autorisé Madame le Maire à lancer, de concert avec la communauté d'agglomération, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de retenir le développeur / investisseur qui réalisera les installations solaires sur les patrimoines des deux collectivités.

Il est précisé que le lauréat de cette AMI déterminera les choix techniques du projet, sa faisabilité économique, et sera force de proposition dans le choix de la structure juridique qui portera la réalisation et l'exploitation des centrales.

De plus, dans une logique de massification, Madame le Maire a été autorisée à proposer aux propriétaires de patrimoine répondant aux critères de surface recherchés de rejoindre cet AMI. A noter qu'au regard d'un premier filtrage des bâtiments selon leur profil de consommation, les propriétaires publics et privés pourront être orientés vers les logiques d'autoconsommation individuelle de l'électricité produite si cela s'avère pertinent.

Les élus ont également autorisé Madame le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX, MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

30 - Autorisation de programme. Multi-Accueil et 2.0 à l'ATRIUM. Affectation de l'opération d'investissement. Année 2022.

L'autorisation de programme "Multi-Accueil et 2.0 à l'Atrium" est destinée à couvrir notamment les dépenses liées aux opérations d'investissement concourant au projet de réhabilitation du Pôle Accueil, pour un montant global de 250 000 €.

La liste des opérations de réaménagement à entreprendre au sein du Pôle Accueil de l'Atrium, au titre de l'année 2022, et dont le détail est repris dans le tableau ci-dessous, a été approuvée.

Les membres de l'assemblée ont décidé d'affecter une partie de l'autorisation de programme dédiée, à hauteur de 20 000 € pour 2022, et ils ont autorisé Madame le Maire à solliciter tous les accompagnements financiers potentiels auprès des partenaires régionaux, nationaux comme européens, et à signer tous les actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

Nom de l'autorisation de programme		Descriptif succinct	Montant de l'autorisation de programme	
			Dépenses	Recettes
05PACATRI2	Multi-accueil et 2.0 à l'Atrium	L'organisation de l'accueil des usagers doit évoluer. Les usagers ont besoin d'un accompagnement numérique ; l'accueil en face à face est obsolète et il doit être « côte à côte » comme dans toutes les agences modernes. Les partenaires, comme Pôle Emploi, sont à la recherche de locaux pour tenir des permanences. Aujourd'hui, l'Atrium n'a plus de place. La maison des projets n'est pas visible et ne peut de ce fait remplir correctement sa mission d'informations sur les grands projets urbains. Le poste laissé vide de la Police Municipale doit être reconverti en espace ouvert et accessible. Ce réaménagement s'accompagnera d'une isolation par l'extérieur permettant un raccordement au réseau de chaleur et de réduire de 50% les coûts de fonctionnement.	250 000 €	166 667 €

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN se sont abstenus.

31 - Autorisation de programme. Equipement numérique des familles. Affectation des opérations d'équipement. Année 2022.

Une autorisation de programme « Equipement numérique des familles » de 690 000 € destinée à financer les opérations d'équipement numérique des familles a été votée dans le cadre de la PPI 2022-2026.

Les opérations d'équipement numérique des familles par l'achat de matériel (ordinateur, sac, sacoche...) ont été approuvées et l'assemblée a accepté de les financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée, à hauteur de 300 000 € pour l'année 2022.

Le conseil municipal a également autorisé Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières potentielles et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN se sont abstenus.

32 - Autorisation de programme. Travaux d'entretien de la cuisine centrale et des satellites. Affectation des opérations d'investissement. Autorisations administratives. Année 2022.

La cuisine centrale d'Amiens, qui fabrique les repas pour les restaurants scolaires de la ville ainsi que pour les accueils des loisirs, a besoin de renouveler son matériel et d'entretenir le bâtiment. De même, il est nécessaire d'intervenir sur les fours et armoires froides au sein des satellites.

Une autorisation de programme de 500 000 € a été approuvée dans le cadre de la PPI 2022-2026. L'assemblée délibérante a ainsi validé l'affectation d'une somme de 150 000 € en crédits de paiement pour 2022 selon le détail de travaux listés ci-dessous.

Travaux de résine sur différentes zones de la cuisine centrale	20 000 €
Réfection/Remise en peinture du bâtiment	30 000 €
Changement des fenêtres	35 000 €
Remplacement Porte légumerie + cloison	12 000 €
Remplacement Porte - Zone Beurre Œuf Fromage	6 000 €
Renouvellement du matériel de liaison froide et de la cuisine centrale	30 000 €
Imprévus	17 000 €

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN se sont abstenus.

33 - Caisse des écoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Educative. Subvention. Année 2022. Convention.

Une subvention de 100 000 € a été accordée, pour l'année 2022, à la Caisse des Écoles qui porte le dispositif « réussite éducative », défini dans le plan de cohésion sociale et permettant de délivrer un accompagnement éducatif, culturel, social et sanitaire auprès des élèves et des familles en

difficulté. La convention correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

34 - Participation communale aux écoles privées. Avenant à la convention.

Par délibération en date du 24 juin 2021, la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association était fixée à 2 312 190 € pour 2022 et pour les élèves résidant à Amiens.

Cependant, compte tenu de l'absence de compensation financière de l'État et des crédits arbitrés au Budget Primitif 2022, les membres du conseil municipal ont approuvé l'avenant à la convention visant à modifier le montant de cette participation comme suit :

- 2021 : 2 046 816 €
- 2022 : 2 242 190 €
- 2023 : 2 312 190 €

Madame le Maire a été autorisée à signer cet avenant.

Adopté

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX, MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) ont voté contre

35 - Autorisation de programme. Hôtel des associations Gaudissart. Affectation des opérations de rénovation et autorisations administratives. Année 2022.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2022-2026, une autorisation de programme relative à l'hôtel d'associations Gaudissart a été votée pour un montant total de 700 000 €. Ce lieu situé au 14/16, rue Gaudissart, sera dédié aux associations et à la participation citoyenne des habitants du quartier, comme le comité de quartier, le conseil citoyen, l'espace de vie sociale, les réunions et les associations d'habitants.

L'assemblée délibérante a approuvé l'affectation, pour l'année 2022, d'une somme de 100 000 €, pour permettre d'achever au second semestre la rénovation du rez-de-chaussée. Madame le Maire a été autorisée à solliciter toutes participations financières potentielles, et à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

36 - Dénomination de l'Hôtel des associations Gaudissart.

La Ville d'Amiens souhaite rendre hommage à Anna POLITKOVSKAÏA, célèbre journaliste d'investigation russe et militante des droits de l'homme, assassinée le 7 octobre 2006 dans le hall de son immeuble à Moscou et connue pour son opposition à la politique du président russe.

Les membres de l'assemblée ont décidé de donner son nom à l'Hôtel des associations Gaudissart, dont l'inauguration est prévue en juin 2022.

Adopté à l'unanimité

37 - Autorisation de programme. Construction du centre social CAPS. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.

La Ville d'Amiens compte 4 centres sociaux qui sont de véritables points d'appui d'animation de la vie sociale sur le territoire. Après avoir réalisé la construction du centre social ALCO, l'action 52 du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens 2020-2026 prévoit une opération similaire pour l'association CAPS.

Les élus du conseil municipal ont validé l'affectation, au titre de l'année 2022, de crédits de paiement à hauteur de 25 000 €, sur l'autorisation de programme « Construction centre social CAPS » d'un montant global de 2 000 000 € et ce, afin de permettre le démarrage de la phase d'études programmatiques.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN se sont abstenus.

38 - Autorisation de programme. Pacte Pour le Bien Vivre. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens 2020-2026, la ville a poursuivi et intensifié son engagement en termes de soutien aux plus fragiles.

L'action 3 vise à développer des consignes pour les personnes sans domicile fixe et a vocation à ramener les personnes les plus marginalisées vers l'accès aux droits puis, à terme, à une solution de réinsertion pérenne.

Afin de permettre l'implantation de ces consignes, l'assemblée a décidé d'inscrire en crédits de paiement une somme de 40 000 €, destinée à leur achat et leur installation, à prendre sur une partie de l'autorisation de programme « Actions pacte pour le Bien Vivre » d'un montant global de 300 000 €.

Adopté à l'unanimité

Observations : Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote. MM. VOULMINOT, PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BARA, Mmes BECKER, THÉROUIN se sont abstenus.

39 - Vœux. Questions orales.

39-1 – Vœu pour des budgets du CCAS au profit des habitant.e.s.

Madame le Maire a précisé que ce vœu serait abordé sous la forme d'une question orale dans la mesure où la collectivité ne peut pas s'adresser, à elle-même, un vœu. Il n'y aura donc pas débat sur le sujet qui ne sera pas soumis au vote. Elle a donné la parole à Madame Evelyne BECKER pour qu'elle présente le texte proposé par les élus du groupe Amiens c'est l'tien, dont les termes sont repris ci-dessous.

« La situation sociale de nombreuses et nombreux Amiénois.es est particulièrement tendue et risque de se tendre davantage. La crise sanitaire a fait émerger de nouveaux publics et de nouveaux besoins qui ne manqueront pas de s'accroître avec la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation, du carburant... »

Publiée fin 2021, l'analyse des besoins sociaux a décrit une situation « particulièrement défavorable » pour les Amiénois.es, plus touché.e.s par la crise COVID que la moyenne des Français.es. Le nombre de familles en situation de fragilité (emploi précaire, chômage récent, personnes sous le seuil de pauvreté ou juste au-dessus) y est en effet élevé.

Les enfants amiénois et leur famille sont deux fois plus fragilisés que la population infantile nationale. 7 415 enfants environ, soit 27 % des enfants amiénois, sont identifiés comme étant en situation de fragilité, contre 12 % à l'échelle nationale.

23 % des Amiénois.es de plus de 75 ans sont également considérés comme étant en situation de fragilité, contre 17 % à l'échelle nationale.

Certains besoins sociaux sont couverts par les aides disponibles sur le territoire. Mais pas tous.

A titre d'exemple, il n'est pas rare que des demandes d'aides pour des frais d'obsèques soient refusées à des personnes n'ayant pas les moyens d'enterrer leurs proches.

Et de nombreuses personnes ne font pas la demande d'aides auxquelles elles ont droit, faute de communication et d'accompagnement.

C'est pourquoi, le conseil municipal d'Amiens :

- Demande au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de desserrer les cordons de sa bourse, et de ne plus refuser les subventions proposées par la Ville, afin de répondre aux Amiénois.es fragilisés.e.s par les crises qui s'enchaînent.

Le CCAS dispose de ressources financières inutilisées. D'année en année, son budget présente un excédent non négligeable. En 2021, celui-ci a atteint le niveau, inégalé depuis le début du mandat, de 820 211 €. Conserver dans ses caisses un tel montant est indécent quand le niveau de vie des habitant.e.s, déjà fragilisés.e.s, chute, et que le rapport sur lequel il s'appuie pour réaliser son budget montre une situation « particulièrement défavorable » pour les Amiénois.es.

- Demande au conseil départemental de la Somme de rétablir la subvention annuelle de 200 000 € qu'il versait jusqu'alors pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. »

Madame le Maire a passé la parole à Madame Mathilde ROY qui a donné lecture de sa réponse reprise ci-dessous :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Permettez-moi de vous dire qu'en lisant votre question orale, j'ai été étonnée de son contenu mais n'ai pas été surprise par la démarche. Seul point positif, vous avez lu avec attention la dernière Analyse des Besoins Sociaux.

Que vous ayez votre propre vision de la politique sociale de la commune, c'est une chose, mais que vous mainteniez ces propos alors que vous avez eu toutes les explications lors du Conseil d'Administration du CCAS du 14 mars, c'en est une autre ! Je me questionne même sur le bien-fondé de ce vœu en Conseil Municipal, mais il est vrai que la tribune y est plus large qu'en CA de CCAS !

Votre position est dogmatique, politicienne, sans aucune volonté de faire progresser les réponses sociales ! Je m'inscris donc totalement en faux, les Amiénois doivent se rendre compte de votre incompréhension !

Je vous rappelle que nous avons toujours cherché à vous associer aux travaux sur les questions sociales. J'en prends pour exemple les groupes de travail sur le Pacte pour le Bien Vivre, le Règlement Intérieur du CCAS ou encore Noël Solidarité. Vous n'avez participé à aucun d'entre eux ; ...malgré cela votre groupe s'est permis de qualifier vos collègues membres du CA de CCAS de « gouvernance passive » lors de sa dernière réunion, quel irrespect pour des hommes et des femmes qui donnent de leur temps à nos côtés.

Sur le premier point de votre question, que dire... ? Benoît MERCUZOT se ferait certainement un plaisir de vous expliquer, ou réexpliquer, une fois de plus, le motif de la baisse de la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS, mais nous y passerions la nuit sans être sûrs d'être compris... En quelques mots, le CCAS n'a pas

refusé une partie de la subvention d'équilibre de la Ville, cette dernière a été ajustée au regard des dépenses et des recettes du CCAS.

Si tant est qu'elle aurait été intégrée au budget du CCAS, cela aurait mécaniquement augmenté l'excédent budgétaire que vous évoquez dans votre second point, qui aurait été, selon vous, encore plus « indécent ».

Ce qui est indécent, c'est que vous ne soyez pas en mesure de comprendre que de disposer d'un excédent alors que le niveau de service n'a pas diminué est signe d'une gestion saine. Vous n'êtes pas sans savoir que les finances des collectivités territoriales sont mises à mal ; la Ville et son CCAS sont liés et nous sommes garants de l'équilibre budgétaire général.

Toutefois, je reviens donc plus précisément sur l'excédent budgétaire, j'y reviens une fois de plus et vais vous redire ce que je vous ai déjà dit en CA de CCAS.

Ainsi, les explications sont simples :

- *Des subventions ont été versées courant 2021 pour des actions 2021 / 2022 et non utilisées en 2021 ;*
- *Nous avons reçu un remboursement pour des Chèques Accompagnement personnalisés non consommés de 2020 ;*
- *Certains services dont le portage de repas, fort de son succès et de sa qualité de service, ont généré plus de recettes ;*
- *A l'inverse, en raison de la crise sanitaire, certains crédits n'ont pu être utilisés en totalité, tant en fonctionnement qu'en investissement.*

Voici comment se compose un excédent budgétaire, j'espère avoir été claire et que nous n'y reviendrons pas une fois de plus dans quelques semaines !

Pour votre parfaite information le CCAS en 2021 c'est :

- *5 662 aides facultatives accordées pour 2 512 familles ;*
- *933 foyers entrés dans un parcours d'accompagnement social global ;*
- *1 818 entrées au jardin solidaire de Saint-Maurice, plus d'une tonne de fruits et légumes produits et donnés aux plus fragiles ;*
- *554 participants aux ateliers de l'EVS ;*
- *134 641 repas à domicile ;*
- *743 abonnés à la téléassistance ;*
- *Près de 25 000 appels et visites à l'écoute seniors ;*
- *13 788 places d'animations offertes aux seniors.*

Je m'arrêterai là, la liste de nos succès est longue, j'en suis heureuse pour celles et ceux qui en bénéficient.

Vous évoquez que certaines familles n'obtiennent pas d'aide pour les frais d'obsèques, certes, l'octroi de ces dernières, facultatives, sont soumises à un règlement intérieur. De fait certaines familles n'entrent pas dans les critères. Il ne faut pas oublier que d'autres partenaires accompagnent également sur cette thématique (par exemple, la CAF) et nous les orientons le cas échéant.

Par ailleurs, le budget global des aides facultatives n'est pas figé, le montant pourra être revu si le nombre de demandes s'accroît, cela a fait l'objet d'échanges lors du DOB du CCAS. Ainsi nous envisageons de réactiver l'aide jeune compte-tenu du contexte de précarité des étudiants qui perdure.

Et, je vous rejoins, vous avez raison sur le fait que nous devons communiquer davantage sur ce que peut proposer le CCAS.

En ce qui concerne votre dernier point, sur les financements du Conseil départemental pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, il me semble difficile de lui demander de rétablir les 200 000 € afférents puisque nous n'effectuons plus d'accompagnement des bénéficiaires du RSA depuis fin 2020.

Précision utile, on ne demande pas à un partenaire de rétablir une subvention, mais plutôt de retravailler une convention assortie d'objectifs et d'évaluation, c'est ainsi que l'on construit un partenariat.

Cette demande n'a donc aucun sens puisque si tel était le cas, cela viendrait à nouveau gonfler cet excédent budgétaire que vous nous reprochez.

Néanmoins, soyez rassurée pour l'équilibre budgétaire du CCAS, chaque année nous développons de nouveaux partenariats et de nouvelles recettes, une convention cadre entre le CCAS et le Conseil départemental est en cours de réflexion.

Au final, tout ceci traduit votre vision très partielle de la place et du fonctionnement d'un CCAS. C'est une vision passéiste, un CCAS est aujourd'hui très loin d'un hypothétique et stigmatisant « assistantat social ». Nous sommes bien au cœur de la politique publique locale, au cœur des enjeux structurants pour la commune et le territoire. Autant de défis dont le CCAS est non seulement un acteur, mais également un outil de détection des problématiques et de déploiement des politiques décidées par les élus, co-construites avec les habitants. Ainsi, le CCAS n'est pas qu'un simple « guichet social », il est l'un des bras armés de la politique publique territoriale avec cette spécificité si particulière d'être au plus proche des attentes des concitoyens.

Ce positionnement, nous le revendiquons avec force, c'est d'ailleurs pour cela que le CCAS d'Amiens est très souvent mis en avant et copié pour la politique qu'il mène ; c'est aussi pour cette raison que, la semaine dernière, j'ai eu le privilège de participer à la table ronde d'ouverture du congrès de l'UNCCAS aux côtés d'acteurs de référence en la matière.

D'ailleurs, le CCAS d'Amiens est adhérent à l'UNCCAS qui propose des formations aux élus, et je vous invite à vous en saisir si vous le voulez. »

39-2 – Question orale relative au supermarché LECLERC EXPRESS annoncé à Etouvie.

Madame le Maire a laissé la parole à Monsieur Renaud DESCHAMPS afin qu'il lise la question orale déposée par le groupe Amiens au Cœur.

« Depuis le début du mandat, dès qu'il est question d'Etouvie et plus particulièrement des Coursives dans les ordres du jour des conseils municipaux, nous vous interrogeons sur l'état d'avancement de l'arrivée tant attendue par ses habitants d'un supermarché de proximité.

Notre première demande remonte au conseil municipal du 29 octobre 2020. Nous profitons d'une délibération sur la construction de la médiathèque voisine pour vous interroger sur le sujet et vous éludiez la question et décidiez de ne pas nous répondre.

Lors du conseil municipal du 27 mai 2021, vous annonciez : « Je suis très heureuse de vous indiquer que nous avons maintenant un opérateur. L'enseigne Edouard Leclerc a confirmé son engagement à travers un courrier qui m'a été adressé le 19 mars 2021 pour développer un projet Edouard Leclerc Express d'une surface d'environ 1000 m² dans le quartier d'Etouvie, le long de l'avenue de la Commune de Paris. Une ouverture au cours du dernier semestre 2022 est envisagée. »

Nous nous réjouissons de cette nouvelle.

Cinq mois plus tard, lors du conseil du 28 octobre 2021, nous évoquions à l'occasion de la délibération « 15 - Etouvie. Ilot des Coursives. Société de Distribution de Salouël. Autorisation de dépôt de permis de construire » la possibilité que la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) ne valide pas cette implantation étant donné les recours possibles des concurrents partageant la même zone de chalandise.

C'était il y a cinq mois.

En parcourant ces derniers jours le site internet de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), nous découvrons que la décision favorable de la CDAC de la Somme du 20 septembre 2021 avait été attaquée par des enseignes concurrentes à LECLERC (INTERMARCHÉ et AUCHAN) auprès de la CNAC et que celle-ci avait décidé le 10 mars 2022 de casser la décision de la CDAC et avait émis un avis défavorable définitif à la création du Leclerc Drive à Intercampus.

Dans ses considérants, la CNAC rappelle que « la commune d'Amiens a bénéficié d'une subvention au titre du fonds « FISAC » et que le projet ne contribuera pas à la préservation et la revitalisation du tissu commercial du centre-ville. »

La CNAC énonce que ce DRIVE « aurait été de surcroît incompatible avec le fonctionnement et les principes attendus de tout éco-quartier se voulant être vertueux et valorisant les circuits courts ».

La CNAC considère aussi que « le projet qui prévoyait que la construction d'un tel bâtiment d'une surface de plancher de 3 039 m² aurait, par son emprise au sol conséquente, entraîné une forte consommation des sols ».

La CNAC considère enfin que « le parti pris architectural du projet reposait sur la construction d'un vaste bâtiment peu qualitatif en bardage métallique de teinte gris clair fortement visible et qu'aucun aménagement paysager en toiture ou en façade ne permettait d'atténuer le caractère massif et peu harmonieux du bâtiment projeté. »

Nous avons ainsi découvert à la lecture du rapport de la CNAC un projet de drive qui aurait déstabilisé le commerce de centre-ville, un projet peu harmonieux, et un projet qui aurait été à l'encontre de toute notion d'écologie (ce qui est un comble en ce jour où vous nous avez présenté une délibération sur un piètre pacte pour la transition écologique).

Si encore cela ne s'était joué qu'entre acteurs privés entre eux... Mais nous découvrons que vous avez soutenu ce projet laid, non écologique et dangereux pour le commerce de centre-ville. Vous l'avez soutenu en envoyant une de vos adjointes plaider sa cause auprès de la CNAC. Pire, vous y avez envoyé votre adjointe déléguée au commerce, dont la mission essentielle doit être avant toute chose de protéger le commerce de centre-ville, locomotive du commerce des faubourgs.

Il n'y aura donc pas de LECLERC DRIVE à Intercampus, élément qui devait a priori être, pour le porteur de projet, la condition sine qua non à la création d'un LECLERC EXPRESS aux Coursives.

Êtes-vous en mesure aujourd'hui, au vu de ces éléments préoccupants, d'assurer quand même aux habitants d'Etouvie qu'ils pourront faire leurs courses au cours du dernier semestre de 2022 dans un LECLERC EXPRESS face aux Coursives ? »

Madame le Maire a ensuite donné la parole à Madame Nathalie LAVALLARD qui a répondu en ces termes.

« Sachez que notre unique volonté est de satisfaire les attentes des habitants d'Etouvie en matière de commerces de proximité.

Mais comme vous le savez, les habitudes de consommation ont changé, la solidité financière de certains groupes éprouvée, ce qui conditionne plus que jamais les implantations commerciales.

Leclerc Salouël s'est positionné pour proposer de nouveaux services au sein de la ville, un drive pour Intercampus et un Leclerc Express pour Etouvie.

Les modèles économiques des deux projets sont interdépendants pour l'investisseur.

Malheureusement, après un avis favorable de la CDAC, des recours ont été déposés auprès de la CNAC qui n'a pas retenu le projet de création du Drive Leclerc.

Quoi qu'il en soit, notre priorité reste l'implantation d'un supermarché au cœur du quartier d'Etouvie afin de répondre aux besoins régulièrement exprimés par les habitants.

Nous maintenons le contact proactif avec les représentants de l'enseigne et mettons tout en œuvre pour répondre à l'objectif commun. »

39-3 – Question orale pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Madame la Maire a informé les membres de l'assemblée que le groupe Social Éco-Citoyen a accepté de transformer son vœu initial en une question orale. Elle a donné la parole à Madame Assia NOUAOUR pour qu'elle en donne lecture.

« La pollution de l'air est responsable chaque année d'environ 70 000 décès prématurés par an. Son impact économique estimé à 5 milliards d'Euros par an en France est lui aussi considérable.

Notre époque se caractérise par les différentes prises de conscience individuelles et collectives des enjeux environnementaux. Il est de notre responsabilité d'être nous aussi au rendez-vous de l'histoire.

Un aspect phare des politiques de transition écologique et de protection de l'environnement, notamment en matière de qualité de l'air, concerne le parc automobile.

Sous l'impulsion de la Commission européenne, les États européens ont fixé pour les constructeurs la fin de la commercialisation des véhicules à propulsion thermique à l'horizon 2035.

Sur l'échelle du temps politique, c'est déjà demain et l'explosion du nombre de véhicules électriques, particulièrement dans les territoires urbains comme le nôtre, s'est déjà amorcée.

En 2021, 162 000 demandes d'immatriculation pour des véhicules électriques ont été enregistrées par les services de l'État, c'est une progression de 46 % par rapport à 2020.

2022 n'est pas en reste, le grand boum se poursuit notamment en raison de l'accessibilité croissante aux véhicules électriques pour les ménages français.

À Amiens et dans la métropole, les centres commerciaux sont assez bien pourvus en bornes de recharge, je pense particulièrement au Shopping promenade (Amiens nord), au Grand A (Glisy) ou encore à « Aushopping » (Amiens Sud).

Cependant, la voirie doit continuer à s'adapter et suivre cette tendance d'accroissement.

Aujourd'hui, les moyens matériels sont très largement insuffisants dans notre ville. Nul doute que la multiplication des bornes de recharges électriques encouragera les amiénois.e.s à se doter de moyens de transport plus propres.

Cette politique constitue, en complément du développement des transports en commun et de mobilités douces, un avenir plus vert et plus respirable pour les villes.

Ainsi, le groupe Social Eco-Citoyen émet le vœu que la Ville d'Amiens réfléchisse à l'installation de bornes de recharge sur les parkings de la ville et plus particulièrement du centre-ville.

A cette fin, nous souhaitons qu'une analyse des différents modèles contractuels soit étudiée et présentée aux élu.e.s.

De même, nous souhaitons qu'une analyse des besoins en bornes soit réalisée. »

Madame le Maire a donné la parole à Madame Florence RODINGER pour apporter la réponse reprise ci-après :

« La mobilité électrique est un enjeu d'avenir, et la Ville d'Amiens souhaite accompagner pleinement son développement en déployant de nouvelles bornes de recharges électriques sur l'espace public.

Je vous propose de répondre précisément en détaillant les éléments suivants :

- 1. Les obligations réglementaires ;*
- 2. Les bornes déjà installées sur Amiens ;*
- 3. La réalisation d'un schéma directeur de déploiement de bornes électriques prévue en 2022 en lien avec la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE80) ;*

4. L'appel à Manifestation d'Intérêt qui va nous permettre de déployer près de 100 nouvelles bornes de charge d'ici 2024.

1. Obligations réglementaires sur l'espace public

Selon les termes notamment de la loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM, les parcs de stationnement et les parkings des équipements doivent être équipés au 1^{er} janvier 2025 à raison d'un point de charge par tranche de 20 emplacements.

Les collectivités pourront toutefois ajuster la répartition de ces points de charge sur l'ensemble de leurs parkings pour prendre en compte la réalité des besoins des usagers, les difficultés techniques d'implantation ou les coûts d'aménagement

2. Bornes installées en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme

Fin 2017, 2 ans avant la loi LOM, la Ville d'Amiens et la Métropole ont installé leurs premières bornes en partenariat avec la Fédération départementale de l'énergie de la Somme

Nous lui avons confié l'installation, la maintenance et la gestion de 24 bornes, soit 48 points de charge :

- Dans chacun des parkings en ouvrage suivants :

- o Perret ;
- o Gare la Vallée ;
- o Amiens 2 ;
- o Saint Leu ;
- o Jacobins ;
- o 3 Cailloux ;

- Et sur chacun des sites suivants :

- o Place Longueville ;
- o P+R Zénith
- o Boulevard Alsace Lorraine
- o Saint Acheul ;
- o Esplanade Simone Veil ;
- o Parvis Nicole Fontaine.

Le coût d'installation de ces 48 points de charge était de 190 000 €, dont 72 000 € de subvention de l'ADEME. Leur coût annuel d'entretien est de 4 800 €.

Leur fréquentation se développe progressivement ; les plus fréquentées, place Longueville, sont utilisées près de 4 fois par semaine et par emplacement ...

3. Schéma Directeur IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique)

D'autre part, la Loi LOM incite à l'élaboration d'un schéma directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (SDIRVE) en instaurant des subventions pour le raccordement des bornes. Le montant de ces subventions est de 75% du coût de raccordement s'il existe un schéma directeur, 40% sinon.

(Le coût moyen d'un raccordement est de 5 000 €.)

Amiens Métropole, au titre de la coordination des mobilités, prépare la définition de ce schéma directeur. Un partenariat avec la FDE80 sera prochainement proposé afin de le réaliser dès cette année à l'échelle du département, ce qui permettra aussi de disposer d'un point sur l'évolution des besoins commune par commune.

4. Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

De plus, afin de poursuivre le développement de son réseau de points de recharge sur l'espace public, la Ville a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin d'équiper l'ensemble des quartiers d'Amiens.

Les investissements seront à la charge du candidat retenu, la collectivité percevra quant à elle les recettes d'occupation du domaine public.

L'objectif est d'installer près de 100 points de charge d'ici 2024 :

Ce réseau sera déployé en lien avec les secteurs et comités de quartier.

Vous l'avez compris, la Ville d'Amiens anticipe et accompagne activement le développement de la mobilité électrique sur son territoire. »

Madame le Maire a levé la séance à 22h14 et a donné rendez-vous à l'assemblée le jeudi 12 mai 2022 à 18 heures.

Brigitte FOURÉ

Maire

